

# Charte d'engagement pour l'accessibilité des formations

Florence Puch Formation Conseil (FPFC)

## Préambule

Florence Puch Formation Conseil s'engage à garantir l'**accessibilité de ses actions de formation** à toute personne en situation de handicap, dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'adaptation raisonnable, conformément au cadre réglementaire en vigueur et aux exigences du référentiel national qualité (Qualiopi).

## 1. Champ d'application

La présente charte s'applique à l'ensemble des actions de formation proposées par FPFC, réalisées **sur site dans les établissements commanditaires ou à distance en visioconférence**.

## 2. Principe d'accessibilité et d'adaptation

FPFC s'engage à mettre en œuvre toutes les **adaptations pédagogiques raisonnables** nécessaires afin de permettre l'accès, le suivi et la participation effective des stagiaires en situation de handicap, en tenant compte :

- de la nature de la formation,
- de sa durée (formations majoritairement courtes, souvent sur deux jours),
- des besoins exprimés par le stagiaire ou le commanditaire.

## 3. Identification des besoins

Les besoins spécifiques peuvent être identifiés :

- en amont de la formation
- ou en cours de formation,

Le stagiaire est invité, sans obligation, à signaler toute situation nécessitant une adaptation. FPFC reconnaît le stagiaire comme **expert de son propre handicap** et privilégie une approche concertée.

## **4. Modalités d'adaptation mises en œuvre**

Selon les besoins identifiés, FPFC peut proposer :

- une adaptation des supports pédagogiques (formats, schémas, supports numériques ou papier),
- une adaptation des modalités pédagogiques (oralisation, travaux de groupe, supports visuels),
- une adaptation des rythmes (pauses, séquençage des temps),
- une adaptation organisationnelle en lien avec l'établissement d'accueil.

## **5. Mobilisation des ressources et du réseau**

FPFC dispose :

- d'un **répertoire interne des partenaires et ressources du champ du handicap en Nouvelle-Aquitaine**,
- du **catalogue régional des acteurs du handicap**, mobilisable en cas de besoin.

En fonction des situations, FPFC peut s'appuyer sur :

- les référents handicap des établissements d'accueil,
- les ressources institutionnelles (AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH – information/ orientation),
- les réseaux professionnels et associatifs spécialisés.

## **6. Compétences et engagement du prestataire**

FPFC est informée des **obligations légales en matière d'accessibilité** et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Une **auto-évaluation selon les principes de la Conception Universelle de l'Apprentissage (CUA)** a été réalisée, mettant en évidence une intégration déjà significative de ces principes dans les pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, Florence Puch est **ingénierie en santé, spécialisée en éducation thérapeutique du patient chronique**, champ intégrant les handicaps physiques et psychiques, et mobilise des démarches d'empowerment transférables aux publics en formation.

## **7. Limites et cadre d'intervention**

Lorsque les besoins identifiés dépassent le cadre de l'adaptation pédagogique raisonnable ou les contraintes liées à la durée de la formation, une **orientation vers les acteurs compétents** est proposée.

## **8. Engagement éthique**

FPFC s'engage à :

- Développer l'accessibilité et les compensations utiles lors de ses actions de formation,
- promouvoir une formation inclusive, bienveillante et respectueuse des singularités.

Fait à Bordeaux, le 7 janvier 2026